

Sortie Inter-Associations Le WE à Collobrières 28 & 29 mars 2009

A.C.R.V.

Les associations ACRIAM (06), ACRV(83) et "13 à Cheval" (13) organisent une rando commune à partir de Collobrières. Elles bénéficient de l'appui du Conseil Général du Var, de la Mairie de Collobrières et de l'ONF.

Coordonnateurs: Itinéraires: Charles Saison (06 33 15 79 42) Daniel Guillaume (06 2313 39 66)

Hébergements et Inscriptions : Maurice Kiehl (06 07 19 58 44)

Charles et Daniel nous ont trouvé de nouveaux chemins traversant quelques propriétés privées jusqu'ici fermées. Profitons-en!

DESCRIPTIF et PROGRAMME

Samedi 28. Départ 9h 30 précise. Du village, direction nord-est par le vallon des Pourcieux pour un passage par le gîte équestre du l'Aurier (à visiter éventuellement) puis plein nord jusqu'au col de Cros Mouton. La descente s'effectuera en traversant le plateau du Treps, pour une halte repas prés de la retenue du même nom. Ce plateau au cœur de la forêt domaniale possède des plantations de nombreuses variétés d'arbres de belle taille, contrastant avec les essences locales qui les entourent. La piste de Taillude nous fera descendre jusqu'à la berge du ruisseau de la Verne, seul endroit accessible à cheval avant la retenue de la Verne. Puis un retour en douceur via un des chemins des Moines par la Croix d'Anselme et Rascas.

Chevaux en parc (à faire). Apéritif, dégustation de marrons glacés Repas et hébergement à l'Hôtel des Maures. La commune nous loue le foyer local où l'on pourra danser. Chichon...

Dimanche 29. Après le petit déjeuner à l'hôtel, Départ 9h pour un parcours original, cette fois-ci au sud-ouest avec la montée au hameau de St Guillaume et ses châtaigniers séculaires par le sauvage vallon de la Bosque. Là, plein ouest par la piste de Notre-Dame des Maures, tout en crête avec son panorama sur les Iles d'Hyères.

Descente sur le pas des Vanades pour un pique-nique auprès d'une ancienne maison forestière et sa bergerie. L'après-midi commencera avec la sortie du vallon de Narteyrol par la source du Temple et la descente vers le Portanier, belle propriété arbo-viticole au milieu de la vallée du Collobrier. Ensuite, en passant derrière le centre équestre des Adrets, nous rejoindrons le village par le magnifique domaine de la Rode, en longeant la rivière sur un sol sablonneux.

Retour pas trop tard pour pot de clôture.

INSCRIPTION ET PARTICIPATION

35 €

Sont compris: L'hébergement en chambre, l'apéritif, le repas et la soirée du samedi soir, le petit déjeuner dimanche matin, le pot de

Vous couchez sons la tente ou dans votre véhicule : Repas à L'Auberge des Maures le samedi soir + soirée : 20€

Non compris : Les 2 repas de midi (tirés des fontes). Toute l'alimentation des chevaux, les marrons glacés (!)

Arrivée Vendredi soir : ½ pension cavalier à l'hotel des Maures ajouter 35€

Comment y aller?

A8 sortie Brignoles direction Toulon par Cuers, Pierrefeu/Collobrières. Ce sera fléché dès l'entrée de Collobrières. Ne pas rentrer dans le vieux village avec van ou camion. C'est étroit!

Participation

Afin de centraliser les réservations, chèque d'inscription à renvoyer <u>avant le 10 mars</u> à :

Maurice KIEHL Quartier Collongues 13980 ALLEINS

Mentionner "Collobrières" au dos de votre chèque, préciser votre association votre jour d'arrivée (vendredi ou samedi)

- 1- Afin de faciliter la gestion des chambres, il est souhaitable (mais pas obligatoire!) que les inscriptions se fassent par 2 ou 3.
- 2-L'ordre d'inscription déterminera l'hébergement dans l'ordre : Hôtel des Maures (23 places), Chambres d'hôtes dans le village.
- 3-Le tarif des chambres d'hôtes n'étant pas tous connus, un supplément pourrait être demandé et à régler directement. Passez éventuellement un coup de tel à Maurice (06 07 19 58 44)
- 4-Respectez les dates d'inscription : la clôture sera impérative à cette date. Aucune réservation par téléphone. Pas de contact direct avec les prestataires de service.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'association décline toute responsabilité quant aux incidents ou accidents qui pourraient survenir au cours de cette sortie, chaque cavalier restant entièrement responsable de ses faits et gestes ainsi que de ceux de sa monture L'inscription à cette sortie sous-entend l'acceptation pleine et entière de cette responsabilité. Vous devez être titulaire d'une licence F.F.E et de l'option responsabilité Civile Propriétaire d'Equidé (R.C.P.E) au nom du cheval qui Daniscippion à de randonnée.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'un adulte ayant une décharge des parents. Cette condition est impérative et le départ sera refusé à tout mineur non accompagné.

Si vous amenez une personne non-membre de l'association à cette sortie, vous devez vous assurer qu'elle remplit les conditions citées plus haut. Vous en assumez le bon comportement.

Les non-membres de l'association souhaitant participer à ses activités devront s'acquitter d'une cotisation à la journée de 5€par personne et par jour. La photocopie de la licence leur sera réclamée à l'inscription. (Décision du C.A du 21 juin 2003)

Seul le chèque fait foi pour l'inscription et toute annulation sans motif sérieux et important moins de 4 jours avant le début de la randonnée donnera lieu à la mise en encaissement du chèque de réservation (décision du CA du

La somme demandée est une participation aux frais et non la rémunération d'une quelconque prestation commerciale.

Le cavalier devra avoir une bonne condition physique et un minimum d'autonomie et de connaissances équestres. Le cheval devra avoir ses vaccins à jour et une ferrure récente.